



La cour d'appel a confirmé l'obligation de démolir l'église de la Dîme à Kiev



Service de communication du DREE, 15.09.2023. Le 14 septembre, la Cour d'appel du Nord de Kiev a confirmé l'obligation de dégager le terrain occupé par l'église de la Dîme, situé sur une propriété du musée national d'histoire de l'Ukraine. La nouvelle a été annoncée par le ministère de la Culture et de la politique informationnelle, rapporte le Département d'information et d'évangélisation de l'Église orthodoxe ukrainienne.

Les travaux de démolition doivent être effectués à la charge de la communauté religieuse. La décision a été prise après l'examen en appel de la plainte de la communauté du monastère de la Dîme, qui faisait suite d'une décision du tribunal de commerce de Kiev en date du 15 février 2023.

Suivant le site « Pravoslavnaïa jzn' » (Vie orthodoxe), l'église avait été bâtie par les habitants de Kiev en 2006, avec la bénédiction de Sa Béatitude le métropolite Vladimir de Kiev et de toute l'Ukraine. Le

bâtiment culturel avait été construit à l'emplacement de l'église de la Dîme, la première cathédrale de la Rus' de Kiev. Depuis 2020, le musée national d'histoire de l'Ukraine cherchait à obtenir la démolition de l'église Saint-Vladimir-Sainte-Olga, qu'il accusait de « squatter » le terrain.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/90746/>